

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 JUILLET 2025

Délibération n° 2025-07-05

Objet de la Délibération :

**Tarif repas cantine du Quartz et
actualisation du règlement
intérieur**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI qui
donne procuration à Dominique BARNÉOUD,
Serge THIVOLLE qui donne procuration à Sandrine
REYMOND

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH,
Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-
Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime
RANCON, Éric RIPPET, Carole ROBERT, Rémi
ROUX

Soit 14 votants

Date de convocation :
10 JUILLET 2025

Secrétaire de séance : Sandrine REYMOND

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 juillet 2025 suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire du Quartz.

Il indique qu'une seule offre a été reçue, correspondant au CCTP. Le prestataire propose un prix de repas facturé à la collectivité à hauteur de 6,02 € HT soit 6,35 € TTC. La commande des repas auprès du prestataire devra s'effectuer le mardi avant 12h00 de la semaine précédente, afin de pouvoir commander le mercredi matin les produits frais.

Monsieur le Maire propose pour cette année scolaire 2025-2026, de ne pas augmenter le prix du repas facturé aux parents, soit de le maintenir à 5,70 €.

Il propose également que le règlement intérieur du service périscolaire tienne compte des contraintes du prestataire en portant la date limite d'inscription au restaurant scolaire le lundi à minuit de la semaine précédente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE par procuration à Sandrine REYMOND, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI par procuration à Dominique BARNÉOUD, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPET, Carole ROBERT) et 1 abstention (Rémi ROUX) :

- Adoptent l'actualisation du règlement intérieur tel que défini ci-dessus et indiquent que les autres dispositions restent inchangées.

- Fixent le prix du repas à 5,70 € à compter de la rentrée scolaire 2025-2026. Le prix sera actualisé à chaque date anniversaire (soit annuellement) comme stipulé dans l'acte d'engagement signé entre le prestataire et la mairie.
- Précisent que le tarif de l'accueil des enfants apportant l'intégralité de leur repas pour raison d'urgence ou pour raison médicale (PAI) reste inchangé, soit 2,85 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.



POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 17 JUILLET 2025.

Le Maire,
Alain SANCHEZ